



BOUTTENCOURT

Bouttencourt

9, Avenue du Président Roosevelt - Mairie de Bouttencourt - 80220 BOUTTENCOURT

Tél. : 0787718300 (tel:0787718300) - Email : nusbaumer.dominique@gmail.com (mailto:nusbaumer.dominique@gmail.com)

Fiche APPMA



Présentation

L'association de pêche de Bouttencourt vous propose de pêcher dans le Marais de Bouttencourt sur 800 mètres de la rivière Bresle.

L'ensemble des parcours n'est pas réciproitaire.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 800 m

- La Bresle

Membres du bureau

Président

NUSBAUMER Dominique

Vice-Président

Trésorier

MALIVOIR Alain

Secrétaire

DEVAUX Jean-Marie

Types de pêche pratiqués

Pêche aux salmonidés

Services

Aire de pique-nique

Des possibilités d'hébergement sur place existent au niveau du Domaine de Sery à proximité immédiate de la rivière.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'APPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
<i>Tarifs *</i>	-	99.00€	34.00€	42.00€	8.00€	19.50€	36.50€
OPTIONS							
<i>Alevinage rivière</i>	-	35.00€	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Réglement

La MARMONNETTE reste une réserve, interdiction d'y pêcher.



BOUTTENCOURT

Bouttencourt

9, Avenue du Président Roosevelt - Mairie de Bouttencourt - 80220 BOUTTENCOURT

Tél. : 0787718300 (tel:0787718300) - Email : nusbaumer.dominique@gmail.com (mailto:nusbaumer.dominique@gmail.com)

Fiche Parcours

Bouttencourt_La Bresle_1



Ce parcours n'est pas réciproitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :

- Droite

Linéaire : 0.5 km

Type(s) de pêche :

- Pêche aux salmonidés

Services :

- Aire de pique-nique



Google

Map data ©2026 Google

■ Berge gauche

■ Berge droite

■ Berge gauche et berge droite

■ Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Ouverture le MERCREDI, SAMEDI, DIMANCHE et les jours fériés.

Le lendemain des empoissonnements : matin : 7 heures 30, soir : heure légale

Les autres jours : matin : 8 heures ; soir : heure légale.

EMPOISSONNEMENTS : ouverture à 7 heures 30.

MODES DE PECHE : Sont autorisés - lancer léger : vers (hameçon n° 4), cuillères n°3 poissons nageurs (1 seul hameçon) toute l'année.

INTERDITS : vaironnette, vairon naturel ou artificiel, asticots, rapalas

Truites : 5 prises le jour de l'ouverture et aux empoissonnements, 3 prises les autres jours.

Fonctionnement du parcours (sousmis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ième catégorie -> Fermeture 1ième catégorie

- **Poissons présents :**

Anguille , Saumon , Truite , Truite de mer

- **Techniques de pêche :**

Pêche au toc , Pêche au vif